



MUNICIPALITÉ
Notre-Dame-de-la-Merci

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 10 juillet 2020 à 19 :30, à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci à Notre-Dame-de-la-Merci, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure # DM-2020-04 au 2890, chemin Saint-Côme**

Le propriétaire souhaite morceler le lot en deux de la façon suivante;

- le lot projeté pour la propriété située au 2890, chemin Saint-Côme est conforme à la réglementation avec une largeur de 61,60 mètres, une profondeur de 71,28 mètres et une superficie de 4 374,5 mètres carrés
- le lot projeté pour le terrain vacant est non conforme la réglementation avec une largeur de 45 mètres, une profondeur de 92,10 mètres et une superficie de 3 934,1 mètres carré

La propriété se situe dans la zone 171 et que la largeur minimum est de 50 mètres;

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser la subdivision d'un lot résidentiel d'une largeur de 45 mètres;

Suite aux mesures adoptées par le gouvernement du Québec, un arrêté ministériel a ordonné la suspension de toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyen et, les assemblées du conseil municipal sont tenues à huis clos.

En conséquence, toute personne intéressée peut soumettre ses observations écrites au plus tard le 9 juillet 2020 à 16 h 30 à l'attention de madame Chantal Soucy au 1900, montée de la Réserve, Notre-Dame-de-la-Merci, Québec, J0T 2A0 ou par courriel à l'adresse chantal.dg@mun-ndm.ca.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 22^e jour du mois de juin deux mille vingt.

Chantal Soucy, directrice générale